

# DEMANDE D'INTERPELLATION CITOYENNE DU CONSEIL COMMUNAL DE FLOREFFE

*Avenir du festival Esperanzah! à l'Abbaye de Floreffe*

24 septembre 2026

---

## Demandeur

Loïc Melebeck

Rue Mauditienne 13 - 5150 Floreffe

Tél: +32 495 90 86 31

E-mail: loic.melebeck@gmail.com

Date de naissance: 26/05/1986

---

**Objet:** Demande d'interpellation citoyenne - Avenir du festival Esperanzah! à l'Abbaye de Floreffe

*Conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Floreffe relatives au droit d'interpellation des habitants, je souhaite introduire, en mon nom propre, une interpellation citoyenne lors d'une prochaine séance du Conseil communal. Cette interpellation porte sur l'avenir du festival Esperanzah! à Floreffe et, plus précisément, sur la possibilité pour la Commune d'exercer un rôle de facilitateur entre les différentes parties concernées.*

À l'attention de *Monsieur le Bourgmestre Philippe Vautard* et des membres du *Conseil communal de Floreffe*,

Depuis 2002, le festival Esperanzah! se déroule à l'Abbaye de Floreffe. Après plus de vingt années de présence sur le site, son départ est aujourd'hui annoncé. Au cours des dernières semaines, j'ai tenté, à titre citoyen, de contribuer à la reprise d'un dialogue entre les différents acteurs concernés. J'ai notamment adressé **une carte blanche** à la Commune de Floreffe, aux propriétaires de l'Abbaye et à l'organisation d'Esperanzah!, et recueilli parallèlement, à travers l'initiative citoyenne « *Salut à vous* », des témoignages d'habitantes et d'habitants souhaitant s'exprimer sur l'avenir du festival.

Les déclarations publiques intervenues ces derniers jours montrent cependant que la situation dépasse désormais la seule relation entre l'organisation du festival et les propriétaires de l'Abbaye. Elles font également apparaître des appréciations profondément différentes de la relation entre Esperanzah! et les autorités communales.

Avant de soumettre ma question au Collège communal, il me paraît dès lors nécessaire d'exposer les différents éléments qui la motivent.

## CONSIDÉRATIONS

### **1. UN ÉVÉNEMENT DONT LES EFFETS DÉPASSENT LARGEMENT QUELQUES JOURNÉES DE FESTIVAL**

La présente interpellation ne repose pas sur l'idée qu'un festival devrait être maintenu simplement parce qu'une partie de la population l'apprécie. Elle part du constat qu'après plus de vingt années de présence à Floreffe, Esperanzah! produit des effets qui concernent plusieurs dimensions de la vie communale.

#### **UN INTÉRÊT CULTUREL ET ÉDUCATIF**

Sa programmation ne se limite donc pas aux concerts. Elle associe différentes formes d'expression culturelle et artistique et s'adresse à des publics différents, notamment **aux familles et aux enfants**.

Cette dimension mérite d'être mise en relation avec les orientations culturelles que Floreffe s'est elle-même données. *Le Contrat-Programme 2026-2030* [2] du Centre culturel de Floreffe, validé par le Conseil communal, identifie comme premier enjeu le fait d'« **être jeune ici aujourd'hui, et s'exprimer à travers la culture** ».

Il prévoit notamment de renforcer le dialogue avec les jeunes, de leur donner des outils pour décoder et comprendre la culture, d'ouvrir leurs horizons, de favoriser leur expression et la transmission entre les générations.

**Le document inscrit ces objectifs dans la volonté de voir les générations futures participer à une société ouverte et tolérante, capable de faire vivre la culture sous différentes formes et expressions.**

Plus largement, le même *contrat-programme* [2] explique vouloir répondre aux fragilités démocratiques qu'il identifie en favorisant « **la rencontre, le mélange, l'ouverture** ».

## UN INTÉRÊT SOCIAL, ASSOCIATIF ET CITOYEN

*Esperanzah!* constitue également, pendant quelques jours, un lieu de rencontre entre des publics, des associations, des collectifs et des générations différents.

L'initiative citoyenne « *Salut à vous* » [3] apporte à cet égard un élément local complémentaire. En quelques jours, **plusieurs dizaines de personnes** ont souhaité déposer publiquement un témoignage relatif à leur attachement au festival et à sa présence à Floreffe. **Plusieurs commerces** du centre ont également accepté de relayer cette démarche. Ces contributions ne constituent pas un sondage et ne prétendent nullement représenter l'ensemble de la population floreffoise. Elles établissent néanmoins l'existence d'un **attachement citoyen** concret qu'il paraît légitime de prendre en considération.

Cette démarche peut également être rapprochée de la *Déclaration de politique communale 2025* [4], qui prévoit notamment de **valoriser les initiatives citoyennes** existantes et de **soutenir les associations locales**.

## UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

*Esperanzah!* [1] indique privilégier, lorsque cela est possible, **les circuits courts** et travailler avec différents producteurs et fournisseurs locaux. L'accueil de plusieurs milliers de festivaliers est par ailleurs susceptible de générer une activité pour différents prestataires, commerces, établissements horeca et hébergements du territoire.

Les documents communaux établissent depuis longtemps un lien entre patrimoine, attractivité touristique et activité économique locale. *Le Programme communal de développement rural* [5] prévoit notamment dans la *fiche 1.1* qui concerne le centre de Floreffe, de promouvoir Floreffe et son Abbaye comme **pôle touristique majeur** et associe la valorisation du patrimoine au développement touristique et économique.

La *Déclaration de politique communale* [4] actuelle prévoit pour sa part de conserver et valoriser les événements majeurs afin de soutenir le commerce local. Elle fixe surtout explicitement comme objectif de « **préserver les événements majeurs (Esperanzah et la brocante)** ».

**La question est donc de savoir si, après plus de vingt années de présence, *Esperanzah!* peut encore être considéré comme un simple événement organisé sur le territoire communal, ou si les intérêts culturels, éducatifs, sociaux, économiques et citoyens qui lui sont désormais associés justifient une implication particulière de la Commune lorsque sa continuité à Floreffe est mise en cause.**

## 2. L'ABBAYE: UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE DONT L'IMPORTANCE DÉPASSE LA SEULE QUESTION DE SA PROPRIÉTÉ

La présente interpellation ne remet aucunement en cause le caractère privé de l'Abbaye de Floreffe ni les droits de ses propriétaires. Ce constat n'épuise cependant pas la question.

L'ensemble abbatial constitue un **élément majeur du patrimoine floreffois**. L'ancienne Abbaye est classée comme monument et comme site et figure au Patrimoine exceptionnel de Wallonie.[6]

Le *Programme communal de développement rural* [5] [7] fixe par ailleurs comme objectif de promouvoir Floreffe et notamment son abbaye comme « **pôle touristique majeur de la province de Namur** ». Sa fiche consacrée à la mise en valeur du patrimoine établit également un lien entre cette valorisation et le renforcement du sentiment d'appartenance des habitants à leur commune.

La politique communale actuelle continue d'affirmer cette importance. La *Déclaration de politique communale 2025* [4] prévoit de mettre en valeur le patrimoine historique de la commune et de développer des partenariats avec les nouveaux propriétaires de l'Abbaye.

Mais la valeur collective d'un patrimoine ne réside pas uniquement dans la conservation matérielle de ses bâtiments. Elle réside également dans les usages qui permettent à la population de le **fréquenter**, de se **l'approprier culturellement** et d'y faire vivre **différentes formes d'expression**. Cette conception n'est pas étrangère à la politique culturelle floreffoise.

Le précédent *contrat-programme du Centre culturel* [8], approuvé par le Conseil communal en 2021, entendait notamment faire des patrimoines de Floreffe des « **lieux vivants** » liés à la **convivialité**, à **l'implication citoyenne** et à **l'expérimentation**. Dans le cas particulier de l'Abbaye, ce projet prévoyait également une réflexion sur le rôle de l'art au service de la pensée et comme **outil de contestation**. Ces orientations appartiennent au précédent *contrat-programme* et ne sont donc pas présentées ici comme des dispositions actuellement en vigueur. Elles montrent cependant qu'une conception vivante, citoyenne et culturelle du patrimoine a déjà été formellement intégrée à un projet d'action culturelle approuvé par le Conseil communal.

Le nouveau *Contrat-Programme 2026-2030* [2] met aujourd'hui davantage l'accent sur l'expression, la rencontre, l'ouverture et la diversité des expressions culturelles.

**La question n'est donc pas de savoir si la Commune peut imposer aux propriétaires privés de l'Abbaye l'usage de leur bien. Elle est de déterminer quel rôle elle entend exercer lorsque les choix concernant un lieu patrimonial d'une telle importance ont des conséquences sur des usages culturels et collectifs construits pendant plus de vingt ans.**

### **3. DES CONTRAINTES RÉELLES POUR L'ABBAYE ET LES HABITANTS ET HABITANTES, ET DES EFFORTS DÉVELOPPÉS AU FIL DES ANNÉES POUR EN RÉDUIRE LES IMPACTS**

Accueillir plusieurs milliers de personnes pendant plusieurs jours sur un site patrimonial tel que l'Abbaye de Floreffe et dans une commune de la taille de Floreffe génère nécessairement des **contraintes**.

Elles concernent d'abord **l'Abbaye** elle-même. Une fréquentation aussi importante, le montage et le démontage des infrastructures nécessaires au festival, l'utilisation des espaces et la présence du public imposent nécessairement une attention particulière à la préservation du site.

Elles concernent également **les habitantes et habitants de Floreffe**. Pendant plusieurs jours, l'événement modifie la vie quotidienne d'une partie de la commune: circulation et stationnement, déplacements, bruit, occupation de certains espaces, propreté, organisation des campings et gestion des flux de festivaliers.

Enfin, un rassemblement de cette ampleur soulève **des enjeux de sécurité**, de **mobilité** et **d'ordre public** qui nécessitent une coordination entre l'organisateur, la Commune, les services de police, les services de secours et les différents intervenants et intervenantes concernés.

Le *Règlement général de police administrative* [9] applicable à Floreffe impose d'ailleurs aux organisatrices et organisateurs de manifestations publiques de communiquer différentes informations relatives aux mesures de prévention et de sécurité. Selon l'ampleur ou la nature de la manifestation, le bourgmestre peut réunir l'organisation, la police, les secours et les autres intervenants et intervenantes utiles afin de déterminer les mesures nécessaires à la préservation de l'ordre public.

Ces contraintes sont réelles et ne doivent pas être minimisées. Elles doivent cependant être examinées en tenant compte **des réponses** qui ont progressivement été développées au cours de plus de vingt années d'organisation du festival à Floreffe.

## Des mesures directement liées à la préservation de l'Abbaye

*Esperanzah!* établit lui-même, dans sa documentation actuelle [1], un lien direct entre sa **politique environnementale** et le caractère patrimonial du lieu qui l'accueille. L'organisation explique que la tenue du festival au sein d'une abbaye classée et la volonté de **préserver et valoriser** ce lieu remarquable ont conduit à la mise en place d'une politique environnementale stricte et exigeante. Cette politique comprend notamment des dispositifs de réduction, de tri et de valorisation des déchets, le réemploi de matériel, le recours à des achats responsables et aux circuits courts, ainsi que le ramassage des déchets sauvages et des mégots dans et autour du festival et des campings. L'organisation indique actuellement que plus de **70 % des déchets** triés sont valorisés. Ce chiffre étant publié par *Esperanzah!*, il est repris ici comme une donnée déclarée par l'organisation et non comme une mesure indépendamment audité.

### *Cette préoccupation n'est pas apparue avec les tensions actuelles.*

Les archives du festival montrent que des dispositifs de prévention, de tri et de valorisation des déchets, de mobilité alternative et de protection du cadre de l'Abbaye sont documentés depuis de nombreuses années.[10] Des éditions antérieures établissaient déjà explicitement un lien entre la politique environnementale du festival et le respect ou la conservation de l'Abbaye.[10] Il ne s'agit donc pas uniquement d'engagements apparus en réaction aux controverses actuelles. La documentation disponible permet d'établir **une continuité** dans la prise en compte de **l'impact environnemental et patrimonial** du festival.

**Cela mérite d'être rappelé dans le contexte actuel, alors que des préoccupations relatives à l'état et à la préservation de l'Abbaye ont été publiquement exprimées.**

La présente interpellation ne dispose évidemment ni de l'expertise technique ni des éléments contradictoires permettant d'établir l'origine d'éventuelles dégradations constatées sur le site. Elle n'entend donc ni confirmer ni réfuter ces affirmations. Elle constate en revanche que **l'existence d'efforts anciens et documentés** visant précisément à **limiter l'impact** du festival sur l'Abbaye fait partie des éléments qui doivent être pris en compte lorsqu'est discutée la compatibilité de l'événement avec la préservation du site.

## DES DISPOSITIFS ÉGALEMENT DÉVELOPPÉS POUR LIMITER L'IMPACT SUR LE VILLAGE ET SES HABITANTS ET HABITANTES

Les efforts documentés ne concernent pas uniquement l'enceinte de l'Abbaye. **La mobilité** constitue depuis plusieurs éditions un volet important de l'organisation. *Esperanzah!* encourage le recours au train, au vélo, au covoiturage et aux transports collectifs et organise des parkings et des navettes afin de canaliser une partie des déplacements générés par l'événement.[1][11] Pour l'édition 2026, à la suite de modifications apportées aux possibilités de stationnement aux abords du festival, l'organisation a adapté son dispositif de mobilité et de navettes.[11] **Les campings et leurs abords** font également partie des espaces concernés par les dispositifs environnementaux. La documentation actuelle mentionne explicitement **le ramassage des déchets sauvages et mégots** dans et autour du festival et des campings.[1]

Ces mesures n'ont évidemment pas pour effet de faire disparaître toute nuisance. Un festival de cette ampleur ne peut être totalement neutre pour les personnes qui vivent à proximité.

### *Mais l'existence de contraintes et de nuisances ne peut être examinée indépendamment des réponses qui ont progressivement été construites pour les réduire.*

Il est parfaitement **légitime** qu'un riverain ou une riveraine puisse considérer que le bruit, la circulation, le stationnement ou d'autres conséquences de l'événement demeurent trop importants. Il est tout aussi légitime que la Commune examine les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son organisation, à l'encadrement des flux et à la sécurité du public. La présente interpellation ne demande donc pas que ces éléments soient relativisés au motif que le festival présenterait par ailleurs un intérêt culturel, citoyen ou économique. Elle demande qu'ils soient précisément identifiés et **mis en perspective** avec les mesures déjà développées pour y répondre.

Quels problèmes subsistent aujourd'hui malgré les dispositifs existants? Lesquels ont pu être réduits au cours des années? Quelles mesures devraient encore être renforcées? Quelles adaptations ou garanties supplémentaires pourraient être demandées à l'organisation? Quels moyens et quels coûts restent effectivement supportés par la Commune? Certaines difficultés sont-elles **réellement** devenues incompatibles avec la poursuite du festival sur le site? Ces questions méritent d'être posées, y compris lorsque leurs réponses sont défavorables au festival. Mais elles permettent aussi de **distinguer** une difficulté à résoudre d'une impossibilité définitive.

La question n'est donc ni de nier les contraintes que l'organisation *d'Esperanzah!* fait nécessairement peser sur *l'Abbaye*, sur les riverains et sur les services publics, ni de prétendre qu'un événement de cette ampleur pourrait devenir totalement neutre pour son environnement.

***Elle est de savoir si les efforts développés au fil des années pour réduire ces impacts ont été pleinement pris en considération, si les difficultés qui subsistent ont été précisément objectivées et si les adaptations, garanties ou nouvelles conditions susceptibles d'y répondre ont réellement été examinées afin de déterminer si la poursuite du festival à l'Abbaye reste possible.***

#### **4. UNE RUPTURE QUI CONCERNE DÉSORMAIS ÉGALEMENT LA RELATION ENTRE ESPERANZAH! ET LA COMMUNE**

##### **UN ATTACHEMENT PUBLIQUEMENT EXPRIMÉ DE PART ET D'AUTRE**

Avant même d'examiner les désaccords apparus entre la Commune et Esperanzah!, il convient de relever que leurs déclarations publiques récentes font également apparaître un constat commun : le départ du festival de l'Abbaye ne constitue pas un événement anodin.

Interrogé par *Boukè* à propos du départ annoncé d'Esperanzah!, le bourgmestre Philippe Vautard a lui-même évoqué « **une perte morale pour la commune** ».[16]

Cette expression est significative. Elle reconnaît que la disparition du festival de son lieu historique **ne peut être** appréhendée uniquement sous l'angle **pratique, économique ou organisationnel**.

De son côté, *Florence Higuët*, codirectrice d'Esperanzah!, a publiquement rappelé **l'attachement de l'organisation à l'Abbaye** et la relation construite avec ce lieu au cours de plus de vingt années de présence. Elle a également insisté sur l'attention portée par l'organisation au site et sur le fait que le festival affirme en prendre soin depuis vingt-quatre ans.[16]

Ces déclarations n'effacent évidemment ni les tensions apparues depuis lors, ni les préoccupations exprimées par les propriétaires, ni les désaccords entre le festival et la Commune. Elles permettent cependant d'établir un point important : **l'attachement à l'histoire commune** entre *Esperanzah!*, *l'Abbaye* et *Floreffe* n'est pas uniquement invoqué par des citoyens et citoyennes souhaitant le maintien du festival. Il a également été exprimé publiquement, sous des formes différentes, par l'organisation du festival et par le bourgmestre lui-même. La recherche d'un autre site sur le territoire floreffois peut dès lors répondre à la question de la présence future du festival dans la commune.

***Elle ne répond pas entièrement à celle du devenir de l'histoire construite pendant plus de vingt ans entre Esperanzah!, l'Abbaye et Floreffe. Celle-ci conduit nécessairement à s'interroger sur les possibilités de dialogue qui subsistent encore entre les différents acteurs et actrices.***

Or, les déclarations publiques intervenues à la suite de la récente rencontre entre la Commune et les responsables d'Esperanzah! montrent que les parties portent des appréciations très différentes sur la situation.

Selon les déclarations communales rapportées par la *RTBF*, cette rencontre aurait permis de renouer un « **dialogue constructif** ». Le Collège disait également **partager l'attachement à l'histoire** qui lie le festival à Floreffe et se déclarait prêt à examiner les pistes envisageables.[12]

La direction d'*Esperanzah!* donne publiquement une appréciation très différente de cette rencontre. Selon sa direction interrogée par la *RTBF*, celle-ci n'aurait duré que 34 minutes et n'aurait pas permis d'aborder réellement les tensions accumulées.[12] Les responsables du festival indiquent également que les deux sites alternatifs évoqués par la Commune ne leur paraissent pas constituer des solutions adaptées.[12] Ces appréciations sont celles des organisateurs et

organisatrices et ne sont pas présentées ici comme des constatations indépendamment établies. Plus fondamentalement, la direction d'Esperanzah! affirme que le bourgmestre leur aurait déclaré qu'il ne « **cautionne pas le festival** ». La RTBF précise que le Bourgmestre n'avait pas répondu à ses sollicitations au moment de la publication de l'article.[12]

Cette affirmation doit, elle aussi, être présentée pour ce qu'elle est : la version publiquement exprimée par les responsables d'Esperanzah!. La présente interpellation n'entend ni la considérer comme établie sans entendre la réponse du Collège, ni désigner par avance un ou une responsable de la rupture. L'écart entre les appréciations publiques des deux parties est néanmoins suffisamment important pour justifier une clarification.

## UNE QUESTION PLUS LARGE DE PLURALITÉ CULTURELLE

Cette **clarification** paraît d'autant plus nécessaire que les documents adoptés ou soutenus par les institutions floreffoises définissent eux-mêmes des orientations en matière culturelle.

*La Déclaration de politique communale 2025* [4] prévoit de promouvoir l'ouverture à la culture dans l'enseignement, de favoriser l'accès à la culture pour tous, de maintenir et renforcer *le contrat-programme du Centre culturel* et, explicitement, de **préserver Esperanzah!** parmi les événements majeurs de la commune.

*Le Contrat-Programme 2026-2030 du Centre culturel* [2], validé par le Conseil communal, fait quant à lui de l'expression culturelle des jeunes un enjeu majeur. Il entend ouvrir leurs horizons, favoriser leur expression, encourager la transmission entre les générations et contribuer à une société ouverte et tolérante faisant vivre différentes formes d'expression culturelle. Cette interrogation sur **la pluralité culturelle** et les générations futures ne constitue donc pas un principe extérieur que la présente interpellation chercherait à imposer au débat floreffois.

### **Elle rejoint directement des orientations inscrites dans les documents culturels et politiques de la Commune elle-même.**

*Esperanzah!*, de son côté, revendique un **projet culturel comportant explicitement une dimension engagée**. Ses propres supports présentent notamment sa campagne annuelle comme relevant de **l'éducation permanente** et annoncent des débats, des artistes engagés et une programmation assumant cette dimension.[1] Reconnaître cette identité ne signifie évidemment pas demander aux membres du Collège d'en partager toutes les expressions, toutes les orientations ou toutes les prises de position. Cette question n'est d'ailleurs pas purement théorique dans le cas d'*Esperanzah!*.

En février 2025, une controverse publique a directement opposé *Georges-Louis Bouchez, président du MR*, et *Esperanzah!* à la suite de la diffusion par le festival d'une vidéo réalisée lors d'une manifestation contre le gouvernement fédéral. *Georges-Louis Bouchez* avait publiquement critiqué cette initiative et estimé que la culture ne devait pas être politisée. *Esperanzah!* lui avait répondu publiquement en défendant son identité de projet culturel engagé.[13]

### **Cette controverse s'inscrivait dans un débat plus large sur la place de la culture et des pouvoirs publics.**

Quelques semaines auparavant, le 8 janvier 2025, plusieurs questions d'actualité avaient été consacrées au Parlement de *la Fédération Wallonie-Bruxelles* à des déclarations du président du MR relatives notamment à l'utilité d'un ministère de la Culture.[14]

Dans sa réponse, la ministre-présidente et ministre de la Culture *Élisabeth Degryse* a défendu le rôle des politiques culturelles et la responsabilité des pouvoirs publics en la matière.[14] Cette position s'inscrit également dans une conception qu'elle a publiquement développée par la suite, présentant la culture comme un élément essentiel de la démocratie, de l'émancipation et de la confrontation à l'altérité.[15]

### **« Ensemble, poursuivons une ambition commune : celle d'une culture libre, diverse, audacieuse et accessible à toutes et tous ». Élisabeth Degryse [15]**

Ce débat dépasse évidemment le cas de Floreffe. Il présente néanmoins un intérêt particulier ici : quelques semaines plus tard, la question de la légitimité d'une expression culturelle engagée allait précisément être posée publiquement à propos d'*Esperanzah!*.[13]

Il ne s'agit évidemment pas d'importer au Conseil communal de Floreffe un débat partisan national, ni de supposer que les positions exprimées par le président d'un parti détermineraient celles des élus locaux.

Il s'agit en revanche de rappeler une distinction essentielle :

***soutenir la pluralité culturelle ne signifie pas nécessairement partager les opinions exprimées par les actrices et acteurs culturels que l'on accueille ou que l'on soutient.***

Cette distinction prend un relief particulier lorsqu'elle est rapprochée des **orientations que Floreffe s'est elle-même données** en matière de rencontre, d'ouverture, d'expression des jeunes et de diversité culturelle.[2][4] Une politique culturelle pluraliste peut précisément être confrontée à des expressions qui questionnent, dérangent ou ne correspondent pas aux sensibilités de ceux qui exercent momentanément l'autorité publique. La question n'est pas de demander à cette autorité de les **approuver**. Elle est de savoir quelle place elle **entend leur reconnaître**.

***La question est donc de savoir comment le Collège concilie aujourd'hui les désaccords qu'il peut avoir avec certaines expressions ou orientations d'Esperanzah! avec les engagements adoptés par la Commune elle-même : préserver Esperanzah!, favoriser l'accès à la culture, ouvrir les horizons des jeunes et permettre la diversité des expressions culturelles.***

## SYNTHÈSE

Les éléments exposés dans la présente interpellation conduisent à plusieurs constats.

Après plus de **vingt années** de présence à Floreffe, l'avenir d'Esperanzah! dépasse la seule relation entre l'organisation d'un festival et le propriétaire d'un site. Il concerne des intérêts **culturels, éducatifs, sociaux, associatifs, économiques, territoriaux et citoyens**.

L'Abbaye demeure une propriété privée et la présente démarche ne remet nullement en cause les droits de ses propriétaires. Mais elle constitue également **un patrimoine majeur** de Floreffe dont les usages culturels et collectifs participent depuis longtemps à la relation entre ce lieu et la population.

L'organisation d'un festival de cette ampleur dans un site patrimonial et au cœur d'une commune entraîne nécessairement des contraintes pour l'Abbaye, pour les riverains et riveraines et pour les services publics. Esperanzah! documente parallèlement depuis **de nombreuses années des mesures** développées pour en **réduire les impacts**, tant sur le site que sur son environnement. La question n'est donc ni de nier les nuisances ni de prétendre qu'elles pourraient disparaître totalement, mais de savoir si les efforts déjà réalisés ont été pleinement pris en considération, si les difficultés qui subsistent ont été objectivées et si toutes les adaptations susceptibles d'y répondre ont réellement été examinées.

Enfin, les déclarations publiques intervenues ces derniers jours révèlent **une divergence profonde** entre l'appréciation portée par la Commune sur le dialogue renoué et celle exprimée par les responsables d'Esperanzah!. Cette situation mérite d'être clarifiée au regard des orientations adoptées par la Commune elle-même en matière de maintien d'Esperanzah!, de culture, de patrimoine, d'ouverture et de diversité des expressions culturelles.

La recherche d'autres lieux sur le territoire communal peut constituer une réponse à la question de la présence future d'Esperanzah! à Floreffe. Elle ne répond cependant pas entièrement à celle qui fait l'objet de la présente interpellation :

***toutes les possibilités raisonnables permettant de poursuivre l'histoire construite depuis plus de vingt ans entre Esperanzah!, l'Abbaye et Floreffe ont-elles réellement été épuisées ?***

La présente interpellation ne demande donc ni au Collège de choisir un camp, ni de contester les droits des propriétaires, ni de partager les positions défendues par Esperanzah!. Elle lui demande de préciser le rôle qu'il entend encore jouer.

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que **la Commune** s'est elle-même **engagée**, dans sa *Déclaration de politique communale 2025*, à « préserver les événements majeurs (Esperanzah et la brocante) », à mettre en valeur son patrimoine historique, à maintenir et renforcer son contrat-programme culturel et à favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous.[4]

Dans le même temps, le Conseil communal a validé un nouveau *contrat-programme culturel* qui place notamment l'expression, la rencontre, l'ouverture, la jeunesse et la diversité des expressions culturelles au cœur des prochaines années.[2] Ce ne sont donc pas uniquement les attentes d'Esperanzah!, de son organisation ou de citoyennes et citoyens attachés au festival qui interrogent aujourd'hui le rôle de la Commune.

***Ce sont également les orientations et les engagements que la Commune s'est elle-même donnés.***

## QUESTION AU COLLÈGE COMMUNAL

***Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Collège communal considère-t-il que toutes les possibilités raisonnables permettant de préserver la présence d'Esperanzah! à l'Abbaye de Floreffe ont aujourd'hui été épuisées ?***

***Si ce n'est pas le cas, quelles initiatives entend-il encore prendre afin de tenter de rétablir le dialogue entre les parties et d'examiner les conditions qui permettraient le maintien du festival à l'Abbaye ?***

***S'il considère au contraire que plus aucune initiative ne doit être entreprise, peut-il expliquer les raisons de ce choix, notamment au regard des enjeux culturels, patrimoniaux, citoyens et territoriaux exposés dans la présente interpellation et des engagements adoptés par la Commune elle-même ?***

Autrement dit :

***si toutes les possibilités n'ont pas été épuisées, que compte encore entreprendre le Collège ? Et s'il considère qu'elles le sont, pourquoi ?***

Je remercie le Collège communal et les membres du Conseil communal de l'attention portée à cette interpellation et des réponses qui pourront être apportées aux questions qu'elle soulève.

Fait à Floreffe, le 24 septembre 2026

Loïc Melebeck

# RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

**[1] Esperanzah! — « Les valeurs du festival »,**

site officiel du festival Esperanzah!, consulté en septembre 2026. Voir notamment les sections Culture, Économie, Environnement, Social & Santé et Éducation & Société : projet artistique indépendant et alternatif, diversité des expressions culturelles, développement régional et fournisseurs locaux, politique de préservation du site de l'Abbaye, réduction et tri des déchets, mobilité active, accessibilité et dimension d'éducation permanente.

<https://www.esperanzah.be/engagement/valeurs>

**[2] Centre culturel de Floreffe — Contrat-Programme 2026-2030.**

Dossier publié en 2024, pp. 3 et 39-49, en particulier pp. 39-40 pour l'introduction aux enjeux et pp. 44 et suivantes pour la définition des enjeux 2026-2030, notamment ceux relatifs à la jeunesse, à l'expression par la culture, à la rencontre et à l'ouverture.

<https://www.centreculturelfloreffe.be/wp-content/uploads/2024/10/Contrat-Programme-2026-2030-compressed.pdf>

**[3] « Salut à vous » — Le Mur**

Initiative citoyenne consacrée à l'avenir d'Esperanzah! à Floreffe, consultée en septembre 2026. Contributions volontaires de citoyens ; celles-ci sont citées comme témoignages d'un intérêt citoyen et non comme les résultats d'un sondage représentatif.

<https://salutavous.be/le-mur/>

**[4] Commune de Floreffe — Déclaration de politique communale de Floreffe, législature 2025-2030, 2025**

pp. 3-4 du document original (pp. 6-7 du PDF archivé). Voir notamment les rubriques Participation citoyenne, Communication, Associations et événements, Économie, emploi et tourisme, Patrimoine, patrimoine classé et cultes et Culture. Le document prévoit notamment de « préserver les événements majeurs (Esperanzah et la brocante) », de développer des partenariats avec les nouveaux propriétaires de l'Abbaye, de mettre en valeur le patrimoine historique, de maintenir et renforcer le contrat-programme et de favoriser l'accès à la culture pour tous.

<https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2025/01/declaration-de-politique-communale.pdf>

**[5] Commune de Floreffe — Programme communal de développement rural (PCDR) — fiches-projets, lot 1, version finale, 2014.**

Voir notamment les fiches relatives au développement touristique, au centre de Floreffe et à la valorisation de l'Abbaye et du patrimoine communal.

<https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2021/10/le-pcdr-de-floreffe-fiches-projets-lot-1-projets-a-court-terme.pdf>

**[6] Institut du Patrimoine wallon / Service public de Wallonie — « Ancienne abbaye de Floreffe »**

Connaître la Wallonie, consulté en septembre 2026, rubrique « Classement » (p. 2 de la version PDF archivée). La fiche mentionne les classements comme monument des 6 août 1942 et 8 novembre 1977, le classement comme site du 8 novembre 1977 ainsi que l'inscription au Patrimoine exceptionnel de Wallonie.

<https://connaitrelawallonie.wallonie.be/culture-et-patrimoine/patrimoine/ancienne-abbaye-de-floreffe>

**[7] Commune de Floreffe — PCDR, fiche 1.9 « Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel »**

Version finale, 2014, pp. 1-2. Voir notamment les objectifs visant à « promouvoir Floreffe et son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur », protéger et mettre en valeur le patrimoine communal et renforcer le sentiment d'appartenance des habitants ; la fiche souligne également le rôle du patrimoine dans l'identité de la commune et son potentiel touristique et économique.

<https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2021/10/fiche1.9-mettre-en-valeur-le-patrimoine-bati-paysager-et-naturel.pdf>

**[8] Conseil communal de Floreffe — Procès-verbal de la séance du 29 avril 2021 — Contrat-Programme 2020-2024 du Centre culturel de Floreffe.**

Projet d'action culturelle relatif notamment au patrimoine, à l'implication citoyenne et à l'Abbaye. Référence utilisée à titre historique, le contrat-programme 2020-2024 étant arrivé à son terme.

<https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2021/09/pv-cc-29-04-2021-affichage.pdf>

**[9] Commune de Floreffe — Règlement général de police administrative.**

Dispositions relatives à l'organisation des manifestations publiques, à la prévention, à la sécurité et à la coordination entre organisateurs, autorités communales, police et services de secours.

[https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2023/05/rgpa\\_version\\_finale\\_adaptee\\_dernier\\_jet\\_sans\\_commentaire19.pdf](https://www.floreffe.be/wp-content/uploads/2023/05/rgpa_version_finale_adaptee_dernier_jet_sans_commentaire19.pdf)

**[10] Esperanzah! — « Développement durable ».**

Archives du festival, notamment édition 2012, consultées en septembre 2026. La page 2012 documente notamment la prévention et le tri des déchets, leur valorisation, les gobelets réutilisables, les toilettes sèches, l'encouragement aux transports en commun, au vélo et au covoiturage, les circuits courts, la participation à la propreté et au bien-être du village et le recours privilégié aux fournisseurs locaux. Des archives ultérieures témoignent de la poursuite et de l'évolution de ces dispositifs.

<https://2012.esperanzah.be/engagement/developpement-durable/>

<https://2017.esperanzah.be/engagement/developpement-durable/index.htm>

<https://2023.esperanzah.be/engagement/developpement-durable/index.htm>

**[11] Esperanzah! — « Mobilité du festival ! Comment arriver sur place ? »**

Informations pratiques de l'édition 2026, consultées en septembre 2026. La page détaille notamment les possibilités d'accès en train, bus, vélo et covoiturage, les parkings et les navettes ; elle indique également qu'en 2026, à la suite de l'interdiction communale du stationnement le long de la RN90, l'organisation a annoncé doubler la capacité du parking officiel et les navettes reliant celui-ci au festival.

<https://www.esperanzah.be/pratique/mobilite>

**[12] Houdret, David — « Esperanzah! et Floreffe, nouveau rebondissement: c'est fini », RTBF Actus, 22 septembre 2026.**

Article rapportant les positions respectives de la Commune de Floreffe et des codirecteurs d'Esperanzah! à la suite de leur rencontre: appréciation communale d'un « dialogue constructif », attachement à l'histoire liant le festival à Floreffe, déroulement de la rencontre décrit par les organisateurs, appréciation des sites alternatifs proposés et déclarations relatives à leur relation avec le Collège communal.

<https://www.rtbf.be/article/esperanzah-a-dit-adieu-a-l-abbaye-pas-forcement-a-floreffe-11788948>

**[13] Collin, Pascal — « Esperanzah! répond à Georges-Louis Bouchez », Boukè,**

**19 février 2025 ; et « Oui, la culture est fondamentale ! », Boukè, 19 février 2025.**

Les reportages rendent compte de la controverse consécutive à la réaction de Georges-Louis Bouchez à une vidéo réalisée par Esperanzah! lors d'une manifestation contre le gouvernement fédéral, de la réponse du festival et du débat relatif à la place de la culture et des pouvoirs publics.

<https://www.bouke.media/info/esperanzah-repond-georges-louis-bouchez/16560>

<https://www.bouke.media/info/oui-la-culture-est-fondamentale/16568>

**[14] Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles — Compte rendu intégral (CRI), séance plénière du 8 janvier 2025.**

CRI n° 9 (2024-2025), pp. 8-11, particulièrement p. 10. Débat consacré notamment aux déclarations de Georges-Louis Bouchez relatives au ministère de la Culture et réponse d'Élisabeth Degryse, ministre-présidente et ministre de la Culture. Celle-ci y présente notamment la culture comme essentielle à la démocratie, à l'émancipation, à la réflexion personnelle et à l'imaginaire et comme l'un des piliers de la société.

<https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-cri-001806252>

**[15] Degryse, Élisabeth — « Importance des liberté artistique et liberté associative ».**

Éditorial, Saison.Culture, n° 5, avril-mai-juin 2025, Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 1 de la revue (p. 3 du fichier PDF). L'éditorial traite notamment de la culture comme pilier de la vie démocratique, de la liberté artistique et associative, de la protection contre l'ingérence et l'autocensure et de la possibilité pour l'art d'interroger, de déranger et de bouleverser.

[https://bibliotheques.cfwb.be/fileadmin/sites/biblio/uploads/Documents/Lectures-cultures\\_PDF/25\\_Saison.Culture\\_5\\_web.pdf](https://bibliotheques.cfwb.be/fileadmin/sites/biblio/uploads/Documents/Lectures-cultures_PDF/25_Saison.Culture_5_web.pdf)

[16] **Mottart, Grégory** — « *Divorce à l'Abbaye: Esperanzah! cherche une nouvelle terre promise* », Boukè, 18 septembre 2026.

Reportage consacré au départ annoncé d'Esperanzah! de l'Abbaye de Floreffe et à la recherche d'un nouveau site. Le reportage donne notamment la parole au bourgmestre Philippe Vautard, qui évoque le départ du festival comme une « perte morale pour la commune » et indique que deux sites situés à Floreffe pourraient éventuellement être envisagés. Florence Higuët, codirectrice d'Esperanzah!, y rappelle pour sa part l'attachement du festival à l'Abbaye et la relation entretenue avec le site au cours de ses vingt-quatre années de présence.

<https://www.bouke.media/info/divorce-labbaye-esperanzah-cherche-une-nouvelle-terre-promise/23847>

